

SERMANGE



NOVEMBRE
2016

Chères Sermangeaises, chers Sermangeais,

Sermange en fête ce dernier week-end avec une démonstration non prévue dans le ciel de mini montgolfières radio commandées. C'est à l'occasion de l'Assemblée Générale du Model Air Club de Sermange que quelques passionnés ont réalisé des vols en journée et de nuit avec la présence du champion du monde de la catégorie. Le rendez-vous est pris cet été pour la coupe d'Europe. Je remercie le Président et tous les membres du club pour cette animation très visuelle.



Les enquêtes publiques se suivent mais ne se ressemblent pas concernant le projet éolien. La première enquête concernant l'intérêt général du projet éolien et la mise en compatibilité du PLU est désormais clôturée.

La seconde enquête concerne la demande d'autorisation unique pour l'exploitation d'un parc éolien composé de 11 aérogénérateurs sur les communes de Sermange, Gendrey et Saligney. Elle se déroulera du jeudi 10 novembre au samedi 17 décembre 2016.

Le dossier complet du projet comprend une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale. Toutes les pièces de ce dossier sont consultables par le public aux heures d'ouverture de la Mairie (lundi et mercredi de 8H00 à 12h00), et également sur le site de la préfecture du Jura: jura.gouv.fr rubrique publications/ annonces et avis/ enquêtes publiques/ ICPE/ SAS énergie Nord Jura.

L'enquêteur sera présent en Mairie le lundi 14 et mercredi 30 novembre 2016, le mercredi 14 décembre 2016 de 9h00 à 12h00.

C'est un temps fort pour ce projet, quelque soit votre avis, venez vous exprimer.

Vous avez pu lire dernièrement dans la presse que le SICTOM n'allait pas passer à la redevance incitative. C'est une décision à date, mais Jura Nord va travailler activement avec les services du Sictom afin de passer dans 1 an à cette redevance. C'est le temps nécessaire afin de définir un nouveau mode de ramassage, des nouveaux services et d'informations, et une tarification juste.

L'objectif reste le même: bien trier pour, au moins, ne pas faire exploser les factures.

La fin d'année est synonymes pour vos élus de bouclage budgétaire et orientation pour la prochaine année.

Trois dossiers vont nous occuper principalement: la réfection de la fontaine, l'accessibilité pour les personnes handicapées et la sécurité routière dans la commune avec la sécurisation des piétons et la vitesse excessive.

Bon surf sur le site de la commune afin d'être informé en temps réel www.sermange.fr

Sermangement vôtre
Le Maire
Michel BENESSIANO

Conseil Municipal du 18 octobre 2016

Présents : BENESSIANO Michel - BERNARD Christiane - BEUQUE Christèle - BUCHWALTER Denis - COULON Patrick - GIRARDOT Jean-Pierre - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice.

Pouvoir : GOMARD Denis à BEUQUE Christèle.

Excusés : L'HUILLIER Claire - ROBERT Stéphane.

Mr Patrice Vuillemenot a été nommé secrétaire.

1 – Recomposition du Conseil Communautaire de Jura Nord

Le Maire explique que suite à l'arrivée au sein de la Communauté de Communes Jura Nord de plusieurs communes issues de la dissolution de la communauté de communes de Nord-Ouest Jura, le périmètre de Jura Nord est modifié et qu'une recomposition du Conseil Communautaire est obligatoire.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Jura Nord, qui modifie son périmètre à partir du 1er janvier 2017, pourrait être fixée :

- selon accord local (44 sièges)
- selon droit commun (48 sièges)

Le Maire explique les différences liées à ces deux solutions et liste les sièges accordés à chaque commune en fonction de la solution retenue.

Il précise que le Conseil Communautaire privilégie un accord local.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se prononcer en faveur de l'accord local et, par conséquent, de fixer, à 44 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes Jura Nord à partir du 1er janvier 2017.

2 – Assiette des coupes de bois de l'exercice 2017

Sur proposition de l'O.N.F., le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2017 dans les parcelles n° 4 – 5 - 8J et 14J et refuse l'inscription des parcelles n° 2 - 3af - 7ar – 8ar – 9 ar – 10ar et 11 pour le motif suivant : nombreuses coupes effectuées les années passées, besoin en bois de chauffage déclinant.

3 – Affouage 2016/2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, destine le produit des coupes des parcelles **12 – 13 - 14 – 14j et 15** de la forêt communale à l'affouage, fixe le montant de la taxe d'affouage à 40,00 € qui sera appelée avant toute délivrance d'affouage, fixe le prix du stère à 5 € à l'exception de la parcelle n°14j qui présente des difficultés d'exploitation et pour laquelle il est décidé d'appliquer le tarif de 2 € le stère.

Le Conseil valide le règlement d'affouage proposé par l'ONF.

L'exploitation se fera sur pied par les affouagistes. Sont désignés comme garants :

M. Patrick COULON

M. Bernard GUYON

Mme Christiane BERNARD

Les délais d'exploitation sont fixés au **30/10/2017** pour l'abattage et le façonnage et au **31/10/2017** pour le débardage.

Bulletin d'inscription à l'affouage 2016/2017 en 3ème page

4 – Location d'un appartement F1 bis dans le bâtiment de l'école

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que Mr Mathieu Levain, locataire actuel de l'appartement F1 bis situé au 1er étage de l'école, a donné son préavis pour libérer ce logement au 31 décembre 2016. Il convient donc de définir les nouvelles conditions qui prendront effet à la prochaine location.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le loyer mensuel initial à 270 € auquel s'ajoute une provision pour charges de 40 € et autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat à intervenir.

5 – Vente d'herbe sur pied 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'une vente d'herbe sur pied est accordée chaque année à Mr Patrice VUILLEMENOT pour la parcelle ZD n°96 d'une superficie de 1ha 33a 32ca. Il propose au Conseil de la renouveler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide une vente d'herbe sur pied à Monsieur Patrice VUILLEMENOT, agriculteur à Sermange, pour la somme de 229.16 €.

6 – Redevance domaine public France Telecom 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la redevance France Telecom pour l'année 2016 s'élevant à 212.96 €.

7 – Présentation du rapport d'activité 2015 du Syndicat des Eaux du Moulin Rouge

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel d'activités 2015 du Syndicat des Eaux du Moulin Rouge. Ce dernier est consultable en mairie. Le Conseil municipal valide ce rapport.

8 – Subvention Volottes

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été demandé à l'association Les Volottes de prendre en charge l'organisation et la tenue de la buvette installée lors de la soirée cinéma en plein air de juillet dernier organisée par la commune. Il explique que l'association Les Volottes sollicite une subvention de 71.60 € correspondant au remboursement du fût de bières non consommé lors de la soirée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une participation financière d'un montant de 71.60 € à l'association Les Volottes.

9 – Préparation des festivités de fin d'année

Le repas des aînés du village aura lieu le 11 décembre prochain.

Patrick Coulon se charge d'obtenir l'autorisation de l'agent ONF pour la coupe d'un sapin dans les bois communaux. Il sera mis en place pour le week-end du Téléthon, à savoir avant le 3 décembre.

Séance levée à 22h15

INFOS COMMUNALES

❖ Bienvenue aux nouveaux habitants:

- ▶ Thomas TISSERAND au 6 Rue de l'église
- ▶ Mr OGUERO et Mme LANCE et leurs enfants au 12 Chemin des Volottes

Toutes nos sincères condoléances à la famille PONSARD pour le décès d'Henry, survenu le 24 octobre.

INSCRIPTION A L'AFFOUAGE 2016/2017

Nom :

Prénom :

8 stères

16 stères

25 stères (rayer les mentions inutiles)

Signature :

A remettre en Mairie avant le 30 novembre 2016



A compter du 3 octobre 2016 dans tout le Jura, vous pourrez déposer tous vos emballages dans votre bac bleu. **La nouveauté : tous les emballages plastiques sont désormais « triables » pour être recyclés et/ou valorisés.**

Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles, flacons et sacs en plastique pouvaient être déposés dans le bac bleu aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Le SYDOM du Jura va donc moderniser son centre de tri, pour vous permettre de trier plus d'emballages !

Qui est concerné ?

Il faudra attendre plusieurs années avant que toutes les communes françaises puissent recycler tous les emballages. Notre département fait partie, avec la Haute-Saône et la région de Besançon, des premiers à participer au projet piloté par Eco-Emballages. Vos proches qui habitent dans des départements voisins ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront bientôt, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux.

Et en pratique ?

Les nouvelles consignes de tri dans le Jura remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).

Pour vous aider :

- 1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).

A recycler :



Dans le bac bleu : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception !

Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...



Dans le conteneur à verre : emballages en verre.

Quelques exemples : bouteilles, pots, bocaux...



**Désormais, plus de doute :
dans le Jura, tous les emballages se trient !**